

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 5 j) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable
à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique : statistiques****Rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur
régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et
les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique rend compte des débats qu'il a tenus et de ses recommandations concernant l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), présente les préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra du 6 au 9 octobre 2020, et décrit les modalités de fonctionnement du Groupe directeur.

La Conférence ministérielle sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés dans le cadre de la Décennie ; de promouvoir les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil comme fondement de la gestion de l'identité juridique et d'examiner la prise en compte des questions d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les programmes de développement nationaux et internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour faciliter les préparatifs de la Conférence ministérielle, le Groupe directeur, lors de sa cinquième réunion, tenue du 17 au 19 septembre 2019, a fait des recommandations précises aux États membres, aux partenaires de développement et au secrétariat. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique souhaitera peut-être prendre note des recommandations.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

I. Contexte

1. La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) a été proclamée à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok en novembre 2014. Les ministres et les participant(e)s réunis à la Conférence ministérielle ont formulé un vœu commun, à savoir que d'ici à 2024, tous les peuples de l'Asie et du Pacifique bénéficient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins, qui faciliteront l'exercice de leurs droits tout en favorisant la bonne gouvernance, la santé et le développement. De plus, ils ont adopté le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

2. Depuis lors, de nombreux pays ont fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre d'action régional. À sa soixante-quatorzième session, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté la résolution 74/8, par laquelle elle a décidé de convoquer en 2020 une deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique afin d'examiner les progrès accomplis à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional, notant qu'en dépit de progrès considérables, de nombreux membres et membres associés avaient encore des difficultés à atteindre les objectifs de la Décennie et qu'il était urgent d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la perspective d'un développement durable et inclusif dans la région¹.

3. Lors de la deuxième Conférence ministérielle, les représentant(e)s examineront l'orientation future des initiatives menées, notamment promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil en tant que fondement de l'identité juridique et veiller à ce que les engagements pris dans le cadre de la Décennie soient mis en œuvre en tenant compte du contexte actuel du développement à l'échelle mondiale. Ils réaffirmeront également l'engagement des membres et des membres associés en faveur du Cadre d'action régional.

4. Depuis la proclamation de la Décennie et l'approbation du Cadre d'action régional lors de la Conférence ministérielle de 2014, la situation dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a sensiblement évolué, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'identité, c'est pourquoi il est nécessaire de clarifier le lien entre la gestion de l'identité et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

¹ Le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a convoqué une réunion extraordinaire le 24 avril 2020 compte tenu de l'évolution de la crise liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses incidences sur la Conférence ministérielle. L'annexe au présent document rend compte des principaux débats qui ont eu lieu lors de cette réunion et des recommandations qui y ont été faites.

II. Rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur

5. Lors de sa cinquième réunion, tenue du 17 au 19 septembre 2019, le Groupe directeur a fourni des orientations au secrétariat et aux partenaires de développement visant à faire en sorte que les pays répondent à un questionnaire sur l'examen à mi-parcours ; il a également poursuivi les travaux préparatoires à la Conférence ministérielle. La cinquième réunion était la dernière réunion du Groupe directeur tel que constitué pour la période 2015-2019. À sa cinquième séance plénière, le 31 mai 2019, la Commission a approuvé la liste des membres du Groupe directeur pour la période 2020-2024².

6. Les membres du Groupe directeur ont recensé les principaux domaines thématiques à aborder lors de la Conférence ministérielle, ont fourni des orientations quant à sa structure, ont sélectionné la Présidente, les Vice-Président(e)s et le Rapporteur pour la seconde moitié de la Décennie (2020-2024) et décidé de l'orientation des travaux du Groupe.

7. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la réunion : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; États-Unis d'Amérique ; Fidji ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kazakhstan ; Kiribati ; Malaisie ; Mongolie ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; République démocratique populaire lao ; Sri Lanka ; Thaïlande et Vanuatu. Les représentant(e)s des partenaires de développement ci-après ont également participé à la réunion : Communauté du Pacifique (au nom du Groupe d'entente de Brisbane) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Groupe de la Banque mondiale ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; l'Initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Plan International ; Vital Strategies et World Vision International. Les représentant(e)s des organismes ci-après y ont participé en tant qu'observateur(trice)s : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Fonds des Nations Unies pour la population.

8. Des représentant(e)s de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ont fait des présentations par vidéoconférence lors de la réunion.

A. Préparatifs de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) : rapport des pays à mi-parcours

9. Le Groupe directeur a été informé des modalités d'évaluation des progrès réalisés dans la région dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la Décennie.

² Voir ESCAP/75/22.

10. Des représentant(e)s de l'Arménie, des Fidji et de l'Afghanistan ont fait des exposés dans lesquels ils ont souligné les enseignements tirés des questionnaires d'examen à mi-parcours auxquels leurs pays ont répondu. Il est ressorti qu'une bonne collaboration, sous la direction d'un comité national de coordination de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, avait joué un rôle important dans la vérification des données et le remplissage le questionnaire, et de manière générale, avait contribué à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

11. À la suite des exposés présentés, le Groupe directeur s'est concerté et a réfléchi aux mécanismes qui permettraient de continuer à fournir aux gouvernements l'appui nécessaire pour augmenter le nombre de réponses reçues et en améliorer la qualité.

Recommandations

12. Le Groupe directeur a recommandé au secrétariat d'ajouter sur le site Web traitant des questions d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (www.getinthepicture.org) une rubrique récapitulant les questions fréquemment posées au sujet du questionnaire d'examen à mi-parcours et du processus d'examen ; il lui a également conseillé d'organiser une série de sessions d'accompagnement sous forme de webinaires à l'attention des coordonnateur(trice)s dans les pays pour qu'ils puissent aider les responsables gouvernementaux à remplir leurs questionnaires d'examen à mi-parcours.

13. Lors de la réunion, les difficultés rencontrées par les gouvernements pour recueillir et soumettre les réponses au questionnaire de base et au questionnaire à mi-parcours ont été mentionnées, et les gouvernements ont été encouragés à communiquer leurs réponses préliminaires au secrétariat et aux partenaires de développement avant d'envoyer leurs réponses finales, afin d'en améliorer la qualité.

14. Le Groupe directeur a souligné le rôle essentiel du Partenariat Asie-Pacifique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui a aidé les pays à répondre au questionnaire à mi-parcours. Le Groupe directeur a spécifiquement appelé le Partenariat à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements pour chercher à obtenir les données manquantes, faute de quoi les questionnaires à mi-parcours risquaient de ne pas pouvoir être intégralement complétés.

B. Préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique : structure et organisation

1. Débats

15. Le secrétariat a informé le Groupe directeur des possibilités de mettre en avant certaines thématiques importantes, proposé des idées pour faciliter la mobilisation des pays et de la société civile, suggéré l'organisation d'éventuelles séances thématiques spéciales ainsi que des moyens de faire connaître les réalisations régionales et nationales, et proposé une structure pour l'organisation de la Conférence ministérielle.

16. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait un exposé sur les possibilités, les défis et les modalités de participation du secteur privé dans la mise au point de systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil, soulignant à cet égard que le secteur privé jouait un rôle important en soutenant les officiers de l'état civil dans le Pacifique. Il a également indiqué que les entreprises privées pouvaient appuyer la Conférence ministérielle par différents canaux.

17. Une fois les exposés présentés, le Groupe directeur a discuté de la structure de la Conférence ministérielle, suggérant les éléments clefs à prévoir afin d'assurer la participation des ministres, à savoir l'organisation d'une table ronde ministérielle, la participation d'orateur(trice)s de haut niveau et la possibilité d'apprendre comment d'autres États membres sont parvenus à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

2. Recommandations

18. Le Groupe directeur a recommandé que la Conférence ministérielle se tienne sur une période de quatre jours, du 6 au 9 octobre 2020, et qu'elle comporte un débat des hauts responsables s'étalant sur trois jours, suivi d'un débat ministériel d'une journée³.

19. Le Groupe directeur a fait valoir que les organisations de la société civile jouaient un rôle important en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, recommandant à ce propos d'organiser, en amont de la Conférence ministérielle, un forum de la société civile d'une durée de deux jours (les 4 et 5 octobre 2020), qui pourrait mettre l'accent sur la contribution des jeunes.

20. Le Groupe directeur a décidé d'inviter les entreprises travaillant dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil à participer aux manifestations qui se tiendront dans l'espace d'exposition, mais pas aux délibérations officielles de la Conférence ministérielle.

21. Le Groupe directeur a encouragé les États membres à présenter leurs progrès en matière d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil lors de la Conférence ministérielle, afin d'inspirer d'autres pays à renforcer leurs mécanismes dans ce domaine et de faciliter l'apprentissage entre pairs et l'échange de connaissances. Les partenaires de développement ont également été encouragés à faire usage de l'espace d'exposition pour mettre en valeur leur travail et leurs réalisations.

C. Principaux thèmes des séances plénières de la Conférence ministérielle

22. Lors de sa réunion de 2018, le Groupe directeur avait défini deux éléments indispensables pour que les engagements pris au titre de la Décennie soient mis en œuvre en tenant compte du contexte actuel du développement au niveau mondial : a) la prise en compte des questions d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les programmes de développement internationaux et nationaux et (b) la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil comme fondement de l'identité juridique pour tous. Il est donc convenu que ces questions devraient

³ À sa réunion extraordinaire (voir annexe), le Groupe directeur a recommandé que la Conférence ministérielle soit reportée au second semestre de 2021.

être examinées plus avant dans le cadre du processus de préparation de la Conférence ministérielle.

1. Importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la réalisation des objectifs de développement durable et du développement inclusif

23. Le secrétariat a souligné la pertinence des examens nationaux volontaires et du Programme 2030 dans une perspective de développement et de renforcement des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et a expliqué comment les examens nationaux volontaires pourraient servir à mettre en lumière l'évolution des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil aux niveaux national, régional et mondial.

24. Le représentant du Bangladesh a fait un exposé dans lequel il a expliqué comment son pays avait cherché à relier développement des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en place et l'intégration d'une plateforme de prestation de services dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ont servi de base à la réalisation des objectifs de développement durable dans ce pays. Il était important d'instituer un système universel de reconnaissance de l'identité, reconnu par l'ensemble des services gouvernementaux afin de rationaliser la prestation des services.

25. Le représentant de l'UNICEF a fait un exposé sur les données dont on dispose à l'échelle mondiale aux fins de mesurer les progrès accomplis au regard de la cible 16.9 visant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. Il était nécessaire de recueillir des données d'état civil et de publier des rapports sur les statistiques de l'état civil pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et pour assurer la bonne gouvernance en général.

26. Le représentant de la Malaisie a décrit l'expérience de son pays, qui s'est appuyé sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour simplifier la prestation des services publics. Le mécanisme national de coordination a joué un rôle important en facilitant la collaboration entre les ministères, et l'intégration des systèmes a permis d'améliorer la collecte de données utiles au suivi des objectifs de développement durable.

27. Dans l'exposé qu'il a présenté, le représentant de Kiribati a évoqué les initiatives nationales visant à améliorer l'accessibilité des services d'état civil, soulignant à ce propos les problèmes rencontrés face aux contraintes géographiques du pays et mentionnant les mécanismes actuels visant à garantir que les services de l'état civil soient disponibles sur tout le territoire, à améliorer la collecte des données et à rendre les services plus accessibles.

28. Le représentant du HCR a présenté un exposé sur le récent débat de haut niveau consacré au thème de l'apatridie et a parlé également des consultations sous-régionales à mi-parcours de la campagne mondiale pour l'élimination de l'apatridie en l'espace de dix ans. L'enregistrement des naissances et la délivrance de documents nationaux d'identité jouaient un rôle central en contribuant aux efforts entrepris dans le monde pour empêcher que les enfants ne naissent apatrides. Le perfectionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans le but d'éliminer l'apatridie

permettrait d'améliorer la quantité et la qualité des données collectées sur les groupes vulnérables et marginalisés, notamment sur les populations apatrides.

29. Le représentant de l'Australie a présenté un exposé sur les mesures adoptées par les pays afin de veiller à ce que tous les habitants soient dûment enregistrés, mentionnant également les programmes de sensibilisation s'adressant spécifiquement aux populations autochtones. Le travail en partenariat avec les autres organismes publics et les principaux acteurs concernés, y compris les organisations communautaires, a été essentiel au succès des efforts de sensibilisation.

30. Le représentant du Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a fait un exposé sur l'égalité des sexes et sur la manière dont l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil contribuent à réduire les inégalités entre les sexes, faisant remarquer toutefois que les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir une identité juridique.

31. Le représentant de la République islamique d'Iran a fait un exposé sur le mécanisme national de coordination de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, décrivant comment l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière avait contribué à promouvoir la coopération entre divers secteurs.

Débats

32. Le Groupe directeur est convenu que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil bien tenus étaient essentiels pour planifier les initiatives et atteindre les objectifs de développement durable liés à l'inclusion sociale, à la santé, à l'éducation, à l'égalité des sexes et à la bonne gouvernance. Il est également convenu que les actes d'état civil étaient la meilleure source de données continue et à jour pour suivre les objectifs liés à de nombreux indicateurs dans le domaine de la santé, tels que la mortalité maternelle et la prévalence des maladies non transmissibles.

33. Le Groupe directeur a discuté de certains sujets qui méritaient d'être mis en avant lors de la Conférence ministérielle, au nombre desquels figurent non seulement l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en tant qu'outil favorisant l'inclusion, mais aussi les difficultés caractérisant la demande et l'offre, qui font obstacle à un enregistrement complet et universel des faits d'état civil. Le Groupe directeur est convenu que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil contribuaient à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et permettaient de garantir que personne ne soit laissé de côté.

2. L'état civil comme fondement de l'identité juridique

34. Le représentant de l'UNICEF a présenté un exposé sur le rôle de l'identité juridique et de l'enregistrement des naissances dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'enregistrement des naissances renforçait les droits des enfants en leur permettant de prouver leur âge, de retracer leur filiation, d'exercer leurs responsabilités civiles et d'accéder aux services sociaux. Les services de l'état civil étaient indispensables pour créer davantage de systèmes d'identification civile et pour en assurer la viabilité.

35. Le représentant de la CEA a déclaré que le Groupe d'experts des Nations Unies en identité juridique était parvenu à un consensus sur la définition de l'expression « identité juridique ». Il a également noté qu'il était important que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil constituent l'assise des systèmes nationaux de gestion de l'identité et a décrit une approche globale permettant de combiner les différentes fonctions susceptibles d'être utilisées dans ce cadre.

36. Le représentant du Groupe de la Banque mondiale a fait une présentation sur l'identité juridique, l'identité numérique et le lien entre l'identité et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. On estime qu'un milliard de personnes dans le monde n'ont aucun document d'identité fondamental pour prouver leur identité juridique, tel qu'un document national d'identité ou un certificat de naissance. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil étaient essentiels pour faire des recoupements entre schémas migratoires et effectifs de la population dans les systèmes de gestion de l'identité.

37. Dans son exposé, le représentant de l'Indonésie a indiqué que son pays avait relié le registre national d'identification au système d'enregistrement des faits d'état civil. Le Gouvernement indonésien était en bonne voie pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé pour 2019, à savoir enregistrer 85 % des enfants de moins de 18 ans et leur délivrer des certificats de naissance. L'exhaustivité des registres d'état civil varie considérablement en fonction du lieu, et des carences institutionnelles ainsi que des difficultés d'accès aux services font qu'il est difficile d'assurer une couverture universelle. Le groupe de travail chargé de superviser la stratégie nationale sur l'administration de la population et l'accélération de la collecte de statistiques de l'état civil progresse dans ses efforts de coordination. Les trois objectifs de la stratégie nationale ont été alignés sur les trois objectifs du Cadre d'action régional.

38. Le représentant de la Thaïlande a fait un exposé sur la carte d'identité nationale et son lien avec le système d'enregistrement des faits d'état civil. La cohérence interne entre les registres de l'état civil et les systèmes nationaux d'identification était considérée comme une condition essentielle pour assurer une couverture médicale universelle. Le représentant a déclaré que la production de statistiques de l'état civil s'était améliorée depuis que les services de l'état civil avaient commencé à communiquer les chiffres de l'enregistrement des naissances et des décès à l'office national de la statistique.

39. Le représentant de la République islamique d'Iran a fait un exposé sur les problèmes rencontrés par son pays face au recours généralisé aux informations sur l'identité et aux informations permettant d'identifier les individus, ainsi que sur la manière dont ces questions sont gérées. Les défis liés à l'informatisation des documents papier, des dossiers et des services de gestion de l'identité ont été soulignés.

40. Le représentant de la Mongolie a fait un exposé sur la manière dont l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques y relatives sont intégrés aux systèmes d'identification au niveau national. Il a indiqué que le pays avait pour ambition d'informatiser le processus d'enregistrement dans tout le pays, dans le cadre notamment du programme « un citoyen, un fichier d'enregistrement », dont les objectifs cadraient avec ceux de la Décennie. Le représentant a également décrit le processus d'harmonisation des bases de données gérées par les autorités en Mongolie et les améliorations qui ont été apportées en matière de consignation des informations sur les statistiques de l'état civil.

41. Le représentant du Cambodge a fait une présentation sur la stratégie relative au programme pour la mise en œuvre du Plan stratégique national d'identification (2017-2026), qui visait à accélérer l'action publique pour accroître les taux d'enregistrement des naissances et la possession de documents d'identité dans le pays. Au sujet du mécanisme existant pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, il a fait savoir que l'objectif visé, à savoir l'enregistrement de tous les citoyens, passerait par la mise en place d'un système intégré.

a) Débats

42. Le Groupe directeur a débattu des difficultés qui se posaient et des opportunités qui se présentaient pour les acteurs impliqués dans l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, compte tenu de l'expansion des systèmes de gestion de l'identification. Il s'est également interrogé sur la possibilité de convier des organismes de gestion de l'identification à la Conférence ministérielle et a discuté des méthodes permettant de circonscrire le champ d'application et la définition des notions d'identité juridique, d'identité numérique, de gestion de l'identité et d'identification civile. Il a également évoqué l'importance du respect de la confidentialité et de la protection de la vie privée et s'est demandé si l'utilisation de la biométrie dans la gestion de l'identité devait être abordée lors de la Conférence ministérielle.

b) Recommandations

43. Le Groupe directeur a recommandé que les trois sujets suivants soient abordés à la Conférence ministérielle ainsi que dans son document final : a) l'intégration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les programmes de développement nationaux et internationaux, notamment dans le Programme 2030 ; b) la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil comme fondement des initiatives nationales en matière d'identité juridique, et c) un rapport sur les progrès réalisés depuis le début de la Décennie en 2015, sur la base des questionnaires d'examen à mi-parcours.

44. Le Groupe directeur a conseillé de rédiger des documents de référence sur ces trois sujets en prévision de la Conférence ministérielle et a encouragé les partenaires de développement à y contribuer.

D. Autres questions à examiner lors des séances plénières de la Conférence ministérielle

45. Le Groupe directeur s'est interrogé sur la pertinence de ces enjeux dans la perspective de l'application du Cadre d'action régional, notamment de la réalisation de ses objectifs et cibles, des étapes de sa mise en œuvre et de ses domaines d'action, le but étant de recenser d'autres questions qui feraient l'objet de débats et de décisions lors de la Conférence ministérielle.

46. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, des Philippines et du secrétariat ont fait des exposés sur les mesures de financement, les partenariats public-privé et la nécessité de renforcer les capacités des ressources humaines pour mettre sur pied et assurer le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

47. Le représentant de Plan International a fait un exposé sur l'évolution des canaux utilisés pour l'enregistrement des faits d'état civil, qui se sont transformés sous l'impulsion des nouvelles technologies et des outils innovants. Des problèmes plus ou moins importants de mise en œuvre des innovations technologiques ont été relevés, tenant notamment à des problèmes d'adaptation des administrations et aux contraintes financières ou juridiques qui entravent les progrès.

48. Les représentants de l'Australie, de la Géorgie et du Kazakhstan ont fait des exposés dans lesquels ils ont décrit les mesures prises par leur pays pour utiliser les registres de l'état civil afin de produire des rapports sur les statistiques de l'état civil. Le représentant de la Géorgie a indiqué que son pays avait utilisé un processus de numérisation des dossiers et créé un système électronique, qui avait eu des effets positifs sur la qualité des données et la production de rapports sur les statistiques de l'état civil complets et basés sur des données récentes. Le représentant de l'Australie a souligné l'importance d'instaurer des mécanismes de partage des données, notamment des protocoles d'accord entre organismes propres à faciliter la transmission des données, et mentionné le rôle joué par le comité national des registres et statistiques de l'état civil dans l'établissement d'un ensemble minima de données nationales sur les naissances, les décès et les causes de décès. Le représentant du Kazakhstan a décrit certaines des améliorations générales apportées aux procédures nationales d'enregistrement des naissances et des décès, notamment le recours à l'enregistrement électronique comme moyen de combler les lacunes en matière de couverture.

49. Le représentant de l'Inde a présenté les défis actuels et les progrès enregistrés par son pays en matière de saisie et d'enregistrement de chaque fait d'état civil. Plusieurs améliorations avaient été apportées, notamment grâce à la création d'une base de données nationale pour le suivi des naissances et des décès survenus dans les établissements médicaux, à la mise au point d'un logiciel uniforme à l'usage des officiers d'état civil lors de l'enregistrement des naissances et des décès, à la traduction de manuels de formation en 13 langues pour aider les préposé(e)s à l'enregistrement dans leur tâche, sans oublier les mesures prises pour harmoniser les applications techniques au niveau national pour le regroupement des données.

50. Le représentant de l'OMS a fait une présentation sur la onzième révision de la Classification internationale des maladies, document qu'elle a mis au point pour faciliter la déclaration et la surveillance des maladies. La dernière révision de ce document a permis d'améliorer l'interface utilisateur de l'outil, de mettre à jour les informations scientifiques, d'inclure des liens vers d'autres classifications et recueils terminologiques pertinents, et de fournir un support multilingue pour la traduction. Après avoir expliqué comment ce document avait été élaboré, le représentant a présenté les principaux points d'un programme d'études sur les certificats de décès destiné aux étudiants en médecine de premier cycle et a noté que, pour des motifs juridiques, statistiques et épidémiologiques, les causes de décès devaient faire l'objet d'une certification.

51. Le représentant de Vital Strategies a présenté un exposé sur l'utilisation de l'autopsie verbale dans le contexte du Cadre d'action régional. Les informations sur les causes de décès étaient importantes pour assurer le suivi des progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable et des cibles associées, qu'il s'agisse de la cible 3.1 sur la réduction de la mortalité maternelle, de la cible 3.3 visant à mettre fin aux épidémies ou de la cible 11.5 sur la réduction du nombre de décès dus aux catastrophes. Étant donné que la majorité des 60 millions de décès recensés annuellement

dans le monde se produisent hors des établissements de santé et en l'absence de médecins, les informations issues des autopsies verbales étaient très utiles.

1. Débats

52. Le Groupe directeur a discuté des questions les plus urgentes et les plus importantes à traiter lors de la Conférence ministérielle. La discussion a porté sur le rôle du secteur de la santé et des bureaux nationaux de statistique et sur la nécessité de mettre en relief la relation, au regard des politiques menées, entre les informations relatives aux statistiques de l'état civil, l'enregistrement des décès et les informations sur les causes de décès.

53. Le Groupe directeur a également examiné s'il était nécessaire de reformuler la cible 3.E du Cadre d'action régional relative à l'autopsie verbale afin de l'harmoniser davantage avec les objectifs de développement durable et les pratiques régissant l'utilisation de l'autopsie verbale.

54. Le Groupe directeur a indiqué que les objectifs de développement durable fixaient un ambitieux programme aux États membres, à savoir produire une grande quantité de données pertinentes, fiables et actualisées. L'une des stratégies pour relever ce défi consistait à tirer le meilleur parti des sources de données existantes, telles que les données d'état civil, qui étaient déjà produites à d'autres fins. Depuis le début de la Décennie, plusieurs États membres avaient produit leurs premiers rapports sur les statistiques de l'état civil à partir de données de l'état civil.

55. Le Groupe directeur a examiné les questions relatives au type et à la quantité d'informations qui devraient idéalement figurer sur les certificats de naissance délivrés aux parents après l'enregistrement de la naissance d'un enfant. Il a également examiné le projet de note d'information, qui lui avait été communiqué avant la réunion, et abordait des considérations relatives à la vie privée et à la confidentialité des données dans le contexte de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, y compris s'agissant du partage des données entre les organismes et les organisations, du stockage des données et de la question du consentement.

56. Le Groupe directeur s'est interrogé sur la méthode à privilégier pour présenter des innovations lors de la Conférence ministérielle, estimant qu'il faudrait organiser une réunion axée sur les innovations afin de mettre en avant les nouvelles tendances et pratiques.

57. Le Groupe directeur a indiqué qu'il était important de prendre en compte les questions de genre dans le cadre des efforts d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, mentionnant à ce propos des études de cas sur le lien entre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil d'une part, et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles de l'autre, ces études de cas pouvant d'ailleurs se révéler utiles dans le cadre de la Conférence ministérielle.

58. Le Groupe directeur a fait valoir qu'il fallait examiner la question du coût et du financement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et considérer le rapport coûts-avantages de l'utilisation de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la prestation des services gouvernementaux, sans oublier la nécessité de garantir la viabilité et l'exactitude des systèmes nationaux d'identification.

59. Le Groupe directeur a souligné le rôle essentiel du Partenariat Asie-Pacifique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui avait aidé les pays à faire des progrès dans ce domaine.

2. Recommandations

60. Le Groupe directeur a estimé que les sujets suivants étaient les plus pertinents au regard des domaines d'action du Cadre d'action régional et a suggéré de les aborder lors des séances plénières de la Conférence ministérielle : le rôle du secteur de la santé et les avantages que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil présentent pour ce secteur ; le rôle joué par les données de l'état civil et les statistiques de l'état civil dans la bonne gouvernance ; les innovations dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; les questions de genre et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ; le coût et le financement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et le soutien apporté par les partenaires de développement en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil⁴.

E. Autres questions à examiner à la Conférence ministérielle

61. Le représentant de la Communauté du Pacifique a fait un exposé sur l'utilisation des outils et des lignes directrices élaborés par l'OMS pour évaluer les cadres d'amélioration dans le contexte des pays insulaires du Pacifique. L'analyse des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil selon une approche centrée sur les processus a débouché sur l'élaboration de recommandations et sur un certain nombre d'idées en vue du remaniement et de l'amélioration de ces systèmes. La schématisation des processus opérationnels pourrait permettre d'analyser plus précisément les améliorations à apporter.

62. Le représentant de l'Initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies a fait un exposé pour présenter les instruments de réexamen des cadres juridiques dont disposent les autorités publiques pour examiner le cadre juridique régissant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

63. Le représentant de la République démocratique populaire lao a présenté le cadre juridique du pays, indiquant que des progrès avaient été réalisés depuis l'élaboration d'un plan d'action national pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et d'un plan d'action détaillé décrivant les principales mesures qui seraient appliquées entre 2020 et 2030.

1. Débats

64. Le Groupe directeur a estimé que les sujets pertinents ci-après pourraient éventuellement être abordés lors de séances spéciales ou de manifestations parallèles organisées dans le cadre de la Conférence ministérielle : l'approche axée sur la schématisation des processus opérationnels pour l'analyse des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; la collaboration transfrontière aux niveaux national et régional entre les acteurs concernés ; les procédés et les instruments d'examen de la législation, notamment en ce qui concerne les

⁴ À sa réunion extraordinaire (voir annexe), le Groupe directeur a recommandé qu'une séance supplémentaire sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et le COVID-19 soit ajoutée au programme de la Conférence ministérielle.

questions de respect de la vie privée et de confidentialité des données ; la manière dont la bonne tenue des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil contribue aux mesures visant à mettre fin à l'apatridie ; l'utilisation de la Classification internationale des maladies (11^e révision) ; les mécanismes de financement disponibles pour développer et renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; le rôle de la biométrie dans les mesures d'identification ; l'utilisation de l'autopsie verbale pour la collecte de données sur les décès ; l'utilisation de certificats numériques, et la mise en cohérence des systèmes, notamment par l'intégration et le partage des données entre les organismes et les ministères.

2. **Recommandations**

65. Le Groupe directeur a recommandé que la Conférence ministérielle organise plusieurs manifestations parallèles et mette en place un espace d'exposition, ce qui permettra de mettre en lumière d'autres thématiques. Il a encouragé les États membres à présenter les résultats obtenus au cours de la première moitié de la Décennie, notamment les réussites et les meilleures pratiques.

F. **Document final de la Conférence ministérielle**

66. Le secrétariat a fait un exposé sur l'élaboration du document final de la deuxième Conférence ministérielle. Il a fait mention des enseignements tirés de la Conférence ministérielle de 2014 et a décrit les principaux objectifs du document final, qui servira notamment à sensibiliser les parties concernées, à faire ressortir les engagements de haut niveau et à susciter la responsabilisation des divers acteurs dans le contexte du Cadre d'action régional, en plus de constituer un document de référence pour les organisations de la société civile.

67. À la suite des exposés présentés, le Groupe directeur a débattu du meilleur moyen de s'assurer que le document final rende compte du lien existant entre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et les principaux accords mondiaux ou régionaux conclus depuis 2014. Il a également examiné comment le document final pourrait refléter les domaines méritant une attention prioritaire pendant la deuxième partie de la Décennie et quelles formulations, idées et éléments spécifiques devraient être retenus.

Recommandations

68. Le Groupe directeur a recommandé de faire figurer les éléments clefs ci-après dans le document final de la deuxième Conférence ministérielle : l'engagement politique en faveur de la poursuite de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ; les progrès régionaux et défis qui restent à relever pour atteindre les objectifs nationaux ; la prise en compte de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil comme fondement de l'identité juridique ; le lien entre l'enregistrement des actes d'état civil, le secteur de la santé et les résultats en matière de santé publique ; la nécessité de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour la prestation de services ; la promotion de la coopération Sud-Sud ; l'engagement en faveur du suivi et de l'évaluation des résultats des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et les

faits nouveaux ainsi que les stratégies mises en place au niveau sous-régional dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

G. Faciliter la participation à la Conférence ministérielle pour accélérer les progrès

69. Le Groupe directeur a tenu une séance de réflexion afin de déterminer comment garantir que la Conférence ministérielle attirera les participant(e)s les mieux à même de contribuer à accélérer les mesures visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil dans la région.

1. Débats

70. Le Groupe directeur a souligné qu'il était essentiel de proposer de courtes séances d'information sur les questions pertinentes à l'intention des participant(e)s de niveau ministériel. Il a également souligné que la documentation de référence établie pour les réunions serait essentielle à la bonne préparation des participant(e)s.

71. Plusieurs idées créatives ont été avancées dans le but de faire intervenir des orateurs de premier plan, de mobiliser des défenseurs de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et d'illustrer l'importance de cette question en présentant des récits d'expériences individuelles.

72. Le Groupe directeur a souligné que les délégations des pays qui participeront à la Conférence ministérielle devraient refléter la diversité et le caractère plurisectoriel des questions à l'examen et inclure des participant(e)s de plusieurs organismes, puisque l'enregistrement des faits d'état civil et la collecte de statistiques de l'état civil constituaient une des fonctions essentielles de l'État et que la bonne tenue des registres de l'état civil avait un impact considérable sur la vie quotidienne des personnes et le développement futur des pays.

2. Recommandations

73. Le Groupe directeur a souligné qu'il fallait constituer des délégations nationales appropriées dans le cadre d'une démarche associant toutes les administrations afin d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Il a également noté qu'il lui incombait, conjointement avec les partenaires de développement et le secrétariat, de faciliter cette tâche, notamment en menant des activités de sensibilisation ciblées et en assurant le suivi des invitations.

74. Le Groupe directeur a demandé au Partenariat Asie-Pacifique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil de contribuer à ses efforts de sensibilisation en vue d'encourager les gouvernements à participer à la Conférence ministérielle, notamment en assurant la liaison avec les bureaux de pays des membres du Partenariat et en finançant les voyages et autres mesures de cet ordre.

75. Compte tenu du caractère multisectoriel de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, les membres et les membres associés de la CESAP ont été encouragés à inclure dans leurs délégations des ministres et des haut(e)s fonctionnaires compétent(e)s dans les domaines de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques, de la santé et de la

planification, ainsi que des participant(e)s travaillant dans d'autres ministères pertinents, comme le ministère de l'éducation ou du développement social, ainsi que des responsables d'administrations locales, et des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales et de la société civile, selon le contexte du pays.

H. Modalités de fonctionnement du Groupe directeur

76. Ayant sélectionné et approuvé sa liste de membres pour la deuxième moitié de la Décennie (2020-2024) en 2019, le Groupe directeur a désigné le Bureau suivant pour la période en question :

Présidente : Fidji, M^{me} Kamni Naidu, Administratrice générale du Ministère de la justice ;

Vice-Président : Afghanistan, M. Hasibullah Mowahed, Directeur général adjoint aux affaires professionnelles, Organisation statistique centrale ;

Vice-Présidente : Arménie, M^{me} Ani Mkhitarian, Directrice de l'Agence chargée de l'enregistrement des actes d'état civil, Ministère de la justice ;

Vice-Présidente : Malaisie, M^{me} Nazaria Baharudin, Directrice adjointe de la statistique (chargée du développement technique et des affaires sociales), Département de statistique ;

Rapporteur : Nouvelle-Zélande, M. Jeff Montgomery, Directeur général des services de l'état civil, Ministère de l'intérieur.

Annexe

Rapport de la réunion extraordinaire du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil tenue le 24 avril 2020

1. Le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et les 15 coorganisateur de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ont tenu une réunion extraordinaire virtuelle le 24 avril 2020 pour examiner les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Asie, dans le Pacifique et dans le monde ainsi que l'organisation de la Conférence ministérielle et son éventuel report. Le Groupe directeur a envisagé trois scénarios : tenir la Conférence comme prévu du 6 au 9 octobre en présentiel ; tenir la Conférence comme prévu du 6 au 9 octobre mais de manière virtuelle, ou reporter la Conférence en 2021.

2. Compte tenu des incertitudes concernant les restrictions de voyage et l'interdiction des grands rassemblements publics et de la pression que la pandémie de COVID-19 fait peser sur de nombreux acteurs clés impliqués dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, le Groupe directeur recommande de reporter la Conférence ministérielle à 2021, de préférence au second semestre.

3. Les coorganisateur de la Conférence ministérielle ont dit partager le même avis, et se sont dits préoccupés par les problèmes qui pourraient affecter les efforts de communication et les préparatifs de la Conférence, d'autant que certains partenaires essentiels (Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Organisation mondiale de la Santé ; Banque mondiale ; Communauté du Pacifique ; Centre d'excellence pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ; World Vision International ; CDC Foundation ; Vital Strategies ; l'Initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies ; Plan International et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) s'inquiètent de la crise liée à la pandémie de COVID-19.

4. Les trois principaux groupes de parties prenantes concernées par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont le secteur de la santé, les bureaux d'état civil et les organismes nationaux de statistique. Pour faire face à la crise déclenchée par l'épidémie de COVID-19, les ministères de la santé doivent mener des activités supplémentaires, ce qui les empêche de s'engager pleinement dans les préparatifs de la Conférence ministérielle et, si elle devait avoir lieu en 2020, il est très probable qu'ils ne puissent pas y assister. En outre, étant donné la grande importance actuellement accordée aux statistiques de la mortalité ainsi qu'à d'autres statistiques dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les bureaux d'état civil et les organismes nationaux de statistique sont également sous pression et devront rattraper le retard et mener les travaux reportés dès que la situation se stabilisera. Le report de la Conférence à 2021 devrait permettre de dépasser suffisamment la phase critique de la pandémie pour que les responsables gouvernementaux aient le temps de se consacrer aux activités intergouvernementales. La participation de nombreux ministres est attendue, mais il est peu probable

qu'ils puissent se libérer, même virtuellement, si l'épidémie de COVID-19 est toujours d'actualité dans leur pays.

5. La tenue de la Conférence ministérielle vise essentiellement à ne pas ralentir le rythme soutenu de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil tenu depuis les accords de 2014 et à l'accélérer. Pour ce faire, il faut susciter l'intérêt non seulement pour la Conférence elle-même, mais aussi pour les manifestations organisées en marge de celle-ci. L'intérêt marqué des partenaires, des organisations de la société civile et des pays pour la mise à disposition d'un espace d'exposition et d'organisation de manifestations parallèles pendant la Conférence souligne la nécessité de mettre en place une tribune où les pays pourront partager leurs données d'expérience et apprendre les uns des autres.

6. En effet, à sa cinquième réunion, le Groupe directeur a formulé des recommandations claires sur l'organisation de séances hautement interactives, de visites sur site à l'autorité thaïlandaise d'enregistrement (Bureau of Registration Administration), de tables rondes ministérielles et de possibilités pour les ministres de parler de leurs réalisations au cours de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). La tenue de la Conférence ministérielle telle que prévue du 6 au 9 octobre 2020 sous forme de manifestation virtuelle réduirait considérablement l'effet de ces recommandations, voire les invaliderait.

7. Le report de la Conférence ministérielle permettrait par ailleurs de disposer de suffisamment de temps pour tirer les enseignements de la situation liée à la pandémie de COVID-19 pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Il est clair que les pays où les services de l'enregistrement des décès sont peu développés et où les déclarations relatives à la cause des décès sont de mauvaise qualité auront du mal à interpréter l'impact de la pandémie de COVID-19 et d'importantes leçons sont à tirer à l'avenir. Le Groupe directeur propose d'aborder ces questions dans le cadre d'une séance spéciale lors de la Conférence.

Recommandations

8. Le Groupe directeur recommande par conséquent de reporter la tenue de la Conférence ministérielle au second semestre de 2021 pour les raisons suivantes :

a) Le report permettra une participation à un niveau plus élevé et de plus grande ampleur étant donné que les participants essentiels – tant les partenaires gouvernementaux que les partenaires de développement – doivent actuellement lutter contre la pandémie de COVID-19 ;

b) Les résultats de la réunion présenteront davantage d'intérêt pour les gouvernements si leurs représentants ont la possibilité de participer pleinement à la Conférence et de prendre une part active aux séances interactives, à la constitution de réseaux, aux visites et aux manifestations parallèles ;

c) Le report permettra d'aborder des questions qui auront été soulevées du fait de la pandémie de COVID-19 ou qui présentent un intérêt en termes de solution.